



RECAD

Industrie

LAQUE MONOCOUCHE 2890 A HAUT EXTRAIT SEC

DESRIPTIF

Monocouche synthétique à séchage rapide à base de résines spéciales, caractérisé par un brillant élevé, un haut extrait sec à la fois en poids et en volume, destiné à l'application en direct sur fer, avec une haute résistance à l'extérieur.

Secteurs d'utilisation : machinisme agricole, chariots élévateurs, grue, charpente métallique.

Couleur: toutes les teintes nuancier RAL

SUPPORT

Tôles bien dégraissée ou sablée
Antirouille type PPH, PMC...

PRÉPARATION

DILUTION

au pinceau 5-8% avec le diluant synthétique T19, T19
brosse
au pistolet: avec notre diluant T19

APPLICATION

_ Pulvérisation: pistolet pneumatique, airless, airmix,
pot sous pression _ Au trempé.

Épaisseur conseillée 40 - 50 microns secs sur primaire
antirouille 70 - 80 microns directement sur tôle

SÉCHAGE

Hors poussière	10 minutes
Sec au toucher	3-4 heures
Sec à cœur	18 heures

RECOUVREMENT

La série 2890/ est toujours recouvrable par une laque de la même série.

Après 2 - 3 semaines, il est conseillé de poncer la surface avant recouvrement

STOCKAGE

Attention Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine, à l'abri de la chaleur et à une température comprise entre 5°C et 35°C.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

		U.M
Poids spécifique	1.142-1.320	kg/l
Viscosité Ford 8/20°C	10-15"	s
Sec en poids	64,6-71,5%	kg/kg
Sec en volume	42-47%	l/kg
Sec par volume	53,7-56,5%	l/l
Brillance 60°	90-100	//
Rendement théorique à 30 microns sec	14-15,7	m ² /kg

Il est possible de catalyser le produit avec le T530/0699 à 10%
POT LIFE: si catalysé 6 - 8 heures avec le T530/0699

Garantie : les informations sont données de bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances, sur la base d'essais techniques. La manipulation, la résistance des supports et la mise en œuvre de nos produits échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Cette fiche ne constitue aucunement une garantie ni un engagement de notre part. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages ou dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai de dix-huit mois après sa livraison, sauf indication de temps contraire et écrite (notamment date de péremption inscrite sur le produit).